

# BULLETIN DE DON POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTS-PIERRE-ET-PAUL D'OVERNAI

OUI, je fais un don de \_\_\_\_\_ euros pour aider à la restauration de l'église Saints-Pierre-et-Paul d'Obernai et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de 5 années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépassait la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans.

## VOS COORDONNÉES

NOM OU SOCIÉTÉ \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_

- **PAIEMENT EN ESPÈCES** : nous vous adresserons un reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus.
- **PAIEMENT PAR CHÈQUE** : merci de libeller votre chèque à l'ordre de "Fondation du patrimoine – église d'Obernai". Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.
- **PAIEMENT SÉCURISÉ EN LIGNE** : retrouvez ce projet sur le site internet [www.fondation-patrimoine.org/59524](http://www.fondation-patrimoine.org/59524)  
Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail\*.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu

OU  sur la fortune

OU  sur les sociétés

**Bulletin de don à renvoyer à :**  
**Fondation du patrimoine – Délégation Alsace**  
**9 Place de Kléber - 67000 STRASBOURG**

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation Alsace dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.